

offerts dès le premier jour à l'emploi

Rabais pour les membres d'équipe

Rabais de 30 % offert sur les marchandises à prix courant et en solde et rabais de 65 % sur les encadrements sur mesure pour les membres d'équipe et les personnes de leur famille immédiate (40 % de rabais sur l'encadrement sur mesure au Québec).

REER collectif — Manulife

Notre REER collectif aide les membres d'équipe à atteindre leur objectif de retraite. Les membres d'équipe sont admissibles à participer au REER collectif dès leur embauche.

Programme d'aide aux employés (PAE) — Aetna Resources for Living

Offert gratuitement et disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le PAE peut vous aider à gérer votre stress, vos problèmes financiers, vos préoccupations familiales et bien plus.

Perkopolis

Rabais sur les divertissements, les voyages, les attractions, le magasinage, la santé, le bien-être, les sports et plus encore.

Rabais direct sur Skechers

Rabais de 30 % offert sur les chaussures de travail antidérapantes et les chaussures d'entreprise décontractées — en magasin et en ligne. Pendant les événements trimestriels pour les amis et la famille, profitez de votre rabais de 30 % sur tout.

Cours gratuits chez Michaels

Tous les cours sont offerts gratuitement aux membres d'équipe. Les membres d'équipe peuvent aussi organiser leurs fêtes d'anniversaire gratuitement chez Michaels! Les membres d'équipe doivent acheter leurs fournitures pour le cours. Vérifiez auprès de votre magasin local pour obtenir tous les détails.

Congés payés

Vacances

Selon le nombre d'années de service continu – Toutes les provinces sauf la Saskatchewan et le Québec

Années	Journées de vacances	Indemnité de congé
1 à 5 ans	deux semaines	4 % du salaire annuel brut
5 à 20 ans	trois semaines	6 % du salaire annuel brut
20 ans et plus	quatre semaines	8 % du salaire annuel brut

Congés payés – Québec

Années	Journées de	Indemnité de congé
Moins d'un an	1 journée travaillée	4 % du salaire brut pour cette période
1 à 3 ans	deux semaines	4 % du salaire annuel brut
3 à 20 ans	trois semaines	6 % du salaire annuel brut
20 ans et plus	quatre semaines	8 % du salaire annuel brut

Congés de maladie

Les membres d'équipe peuvent accumuler jusqu'à 240 heures de congé de maladie.

Années de service continu	Heures de maladie par année
1 an	24
2 ans	48

Avantages sociaux en un coup d'œil

Membres d'équipe à temps plein à taux horaire (CAN)

offerts après 30 jours à l'emploi

Régime de soins médicaux complémentaires (comprend les soins de la vue), assurance médicaments et soins dentaires* — Canada Vie

La couverture est offerte aux les membres d'équipe, à leur conjoint/partenaire domestique et aux enfants à charge admissibles si le membre d'équipe en fait la sélection. Les nouveaux membres d'équipe embauchés le 1er octobre ou après ou les membres d'équipe qui sont passés d'un poste à temps partiel à un poste à temps plein sont automatiquement inscrits à l'assurance médicale et dentaire. Vous pouvez ajouter une couverture pour vos personnes à charge, mais vous ne pouvez annuler cette couverture que si vous avez une preuve d'une autre couverture.

Soins de santé virtuels Consult+* — Canada Vie

Les membres d'équipe ont accès à une plateforme de soins virtuels entièrement payée par l'entreprise, appelée Consult+. Lorsque vous avez une question d'ordre médical, vous pouvez contacter un professionnel agréé par le biais de l'application Consult+, à tout moment et de n'importe où, sans rendez-vous ni temps d'attente. Les membres d'équipe et les membres de leur famille immédiate peuvent obtenir de l'aide en cas de maladie, de blessures non urgentes, de questions sur la santé physique et comportementale, de renouvellement d'ordonnances et plus encore. L'accès aux soins par l'intermédiaire de Consult+ est GRATUIT. Les seuls frais à votre charge peuvent concerner des prescriptions ou des services supplémentaires.

Invalidité de courte durée (ICD)* — Canada Vie

L'ICD est un avantage social payé par l'entreprise qui couvre une partie du salaire du membre d'équipe si celui-ci se trouve dans l'impossibilité de travailler en raison d'une maladie qui n'est pas liée au travail ou d'une blessure accidentelle pour une période allant jusqu'à 17 semaines.

Invalidité de longue durée (ILD)* — Canada Vie

L'ILD est un avantage social obligatoire payé par l'entreprise pour tous les membres d'équipe à temps plein. Cet avantage fournit une partie du salaire en cas d'une incapacité à travailler en raison d'une maladie ou d'une blessure non liée au travail jusqu'à l'âge de 65 ans. Vous serez inscrit à une prestation de remplacement de 40 %, à moins que vous ne « rachetiez » une prestation de 60 % (ILD requise**).

Assurance-vie de base et assurance mort accidentelle et mutilation* — Canada Vie

Michaels fournit la couverture pour l'assurance-vie de base et l'assurance en cas de mort accidentelle ou de mutilation (MAM) qui équivaut à 1 fois le salaire annuel jusqu'à concurrence de 150 000 \$ sans frais pour les membres d'équipe.

Maladie grave facultative* — Canada Vie

Les membres d'équipe peuvent choisir d'acheter une assurance contre les maladies graves facultative pour eux-mêmes et/ou leur conjoint/partenaire domestique et enfants à charge (ILD requise**).

Assurance-vie et assurance mort accidentelle et mutilation facultative* — Canada Vie

Les membres d'équipe peuvent choisir d'acheter une assurance vie et une assurance mort accidentelle et mutilation facultative pour eux-mêmes et/ou leur conjoint/partenaire domestique (ILD requise**).

RPDB (contributions de contrepartie de l'entreprise — Manulife)

Les membres d'équipe sont admissibles pour participer au Régime de participation différée aux bénéfices après avoir complété 500 heures de service dans une période de 3 mois.

Pour chaque dollar mis de côté dans votre compte REER, Michaels ajoutera 1 \$ pour la première tranche de 3 % de votre salaire que vous cotisez, et ensuite 0,50 \$ pour les 2 % prochains de votre salaire, jusqu'à un maximum de 4 % de votre salaire dans votre compte REER.

Aide financière pour frais de scolarité

Après 500 heures de service continu, les membres d'équipe peuvent être admissibles à un montant de 2 000 \$ par année pour l'aide financière pour frais de scolarité.

Aide à l'adoption

Après 1 an de service continu, les membres d'équipe peuvent être admissibles à un montant de 5 000 \$ pour l'aide à l'adoption.

Les coûts reliés au régime de soins médicaux complémentaires/soins dentaires et soins de la vue se trouvent dans le tableau ci-dessous :

Régime d'avantages sociaux	Taux à toutes les deux semaines pour 2023-2024*
Assurance maladie complémentaire et soins de la vue * Membre d'équipe seulement * Membre d'équipe + famille	5,34 \$ 13,09 \$
Soins dentaires * Membre d'équipe seulement * Membre d'équipe + famille	3,92 \$ 11,80 \$

*La taxe de vente n'est pas incluse

**Preuve d'assurabilité (ILD) requise avant que la couverture soit approuvée.

Ce document n'est qu'un résumé. Tous les efforts possibles sont déployés pour en assurer l'exactitude, mais Michaels of Canada, ULC se réserve le droit de corriger toute erreur. Le paiement des avantages est assujéti aux dispositions quant à l'admissibilité, aux choix individuels relatifs aux avantages sociaux, et à d'autres modalités applicables des régimes. Pour obtenir des précisions ou des détails sur ces avantages, veuillez consulter le livret portant sur l'assurance collective. S'il y a une divergence entre ce document et celui lié à l'assurance collective, le livret sur l'assurance collective aura préséance.

Vous avez des questions concernant vos avantages sociaux?

Communiquez avec les **Services aux membres d'équipe** au 1 855 432-MIKE (6453).
Pour plus de renseignements à propos de vos avantages, consultez le site Canada.MIKBenefits.com.

